


| | | | | | |
|---|--|--------------|------------|----------------|------------|
|  | Document maîtrisé | Date réunion | 19/03/2026 | Référence : | CR-CM |
| | <p align="center">PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL</p> | | | Edition du : | 23/04/2026 |
| | | | | Délibération | |
| | | | | Gestionnaire : | ADM - HB |

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 20 AVRIL A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026.

Présents : VOLPE Marc, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, ARNOULD LAFAY Caroline, CONSTANT MARMILLON Aurélie, DEQUIDT Jonathan, GARCIN Lionel, PELLISSIER Laurent, PERRIN Bernadette, RICHARD Aline, TRALLERO Thierry.

Excusés : PIFFARD Emmanuelle, VAN DE SYPE Dominique.

Pouvoirs : PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline, VAN DE SYPE Dominique donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et donne lecture des pouvoirs donnés.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2026 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

M^{me} BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

=> *Approbation compte-rendu séance précédente*

- 1- *Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ;*
- 2- *Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 3- *Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 4- *Affectation des résultats 2025 du Budget Principal ;*
- 5- *Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 6- *Affectation des résultats 2025 du Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 7- *Budget Primitif 2026 Budget Principal ;*
- 8- *Budget Primitif 2026 Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 9- *Budget Primitif 2026 Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 10- *Vote des 4 taxes 2026 ;*
- 11- *Subventions aux associations 2026 ;*
- 12- *Refacturation livraison tabac lors du ravitaillement du 22 février 2026.*

Questions diverses

1- Information budget CCAS ;



1/ APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES 3 BUDGETS

Le Maire indique le Compte financier Unique (CFU) est le nouveau document qui remplace le compte administratif qui était tenu par l'ordonnateur (Le Maire) et le compte de gestion qui était tenu par le comptable (le service de gestion comptable). Il ajoute que ce document doit être mis en application dans les collectivités au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le Maire doit se retirer pour le vote des comptes financiers uniques 2025 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement et Eau d'Olle Express.

Il donne la présidence de la séance à Monsieur Marc VOLPE, 1^{ère} Adjoint, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Marc VOLPE donne lecture de la balance générale du Compte Financier Unique 2025 de la commune :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-------|-----------------|----------------|-----------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire total | A | 4 293 975.95 € | 7 353 811.00 € | 11 647 786.95 € |
| | Recettes réalisées (1) | B | 1 479 280.22 € | 7 505 249.62 € | 8 984 529.84 € |
| | Reste à réaliser | C | 128 450.00 € | 0.00 € | 128 450.00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire total | D | 3 853 900.83 € | 8 720 365.39 € | 12 574 266.22 € |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 2 038 515.35 € | 5 756 006.57 € | 7 794 521.92 € |
| | Restes à réaliser | F | 310 821.78 € | 0.00 € | 310 821.78 € |
| Différences entre les titres et mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G=B-E | -559 235.13 € | 1 749 243.05 € | 1 190 007.92 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -440 075.12 € | 1 366 554.39 € | 926 479.27 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent / déficit | G+H | -999 310.25 € | 3 115 797.44 € | 2 116 487.19 € |
| Différences entre les restes à réaliser | Reste à réaliser (+/-) | I=C-F | -182 371.78 € | 0.00 € | -182 371.78 € |
| Résultat cumulé | Excédent / déficit | G+H+I | -1 181 682.03 € | 3 115 797.44 € | 1 934 115.41 € |

Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2025 de **1 749 243,05 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2025 de **559 235,13 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur Marc VOLPE donne lecture de la balance générale du Compte Financier Unique 2025 du service eau & assainissement :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-------|----------------|----------------|----------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire total | A | 93 439.11 € | 460 695.01 € | 554 134.12 € |
| | Recettes réalisées (1) | B | 109 749.81 € | 494 319.02 € | 604 068.83 € |
| | Reste à réaliser | C | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire total | D | 686 973.64 € | 493 525.13 € | 1 180 498.77 € |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 132 274.02 € | 456 245.02 € | 588 519.04 € |
| | Restes à réaliser | F | 92 236.08 € | 0.00 € | 92 236.08 € |
| Différences entre les titres et mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G=B-E | -22 524.21 € | 38 074.00 € | 15 549.79 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 593 534.53 € | 32 830.12 € | 626 364.65 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent / déficit | G+H | 571 010.32 € | 70 904.12 € | 641 914.44 € |
| Différences entre les restes à réaliser | Reste à réaliser (+/-) | I=C-F | -92 236.08 € | 0.00 € | -92 236.08 € |
| Résultat cumulé | Excédent / déficit | G+H+I | 478 774.24 € | 70 904.12 € | 549 678.36 € |

Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2025 de **38 074,00 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2025 de **22 524,21 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS

Monsieur Marc VOLPE donne lecture de la balance générale du Compte Financier Unique 2025 du service eau & assainissement :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-------|----------------|----------------|----------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire total | A | 168.00 € | 886 085.00 € | 886 253.00 € |
| | Recettes réalisées (1) | B | 168.00 € | 857 083.13 € | 857 251.13 € |
| | Reste à réaliser | C | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire total | D | 619 337.56 € | 566 706.99 € | 1 186 044.55 € |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 436 667.68 € | 473 613.10 € | 910 280.78 € |
| | Restes à réaliser | F | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Différences entre les titres et mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G=B-E | -436 499.68 € | 383 470.03 € | -53 029.65 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 619 169.56 € | -319 378.01 € | 299 791.55 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent / déficit | G+H | 182 669.88 € | 64 092.02 € | 246 761.90 € |
| Différences entre les restes à réaliser | Reste à réaliser (+/-) | I=C-F | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Résultat cumulé | Excédent / déficit | G+H+I | 182 669.88 € | 64 092.02 € | 246 761.90 € |

Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2025 de **383 470,03 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2025 de **436 499,68 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2025.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2025.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **1 934 115,41 €** en fonctionnement, article 002, de reprendre au compte 001, en section d'investissement : **999 310,25 €** et d'affecter la somme de **1 181 682,03 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire, au vu du Compte Financier Unique 2025 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2025.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement, soit **70 904,12 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **571 010,32 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS

Le Maire, au vu du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'Eau d'Olle Express, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2025.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement, soit **64 092,02 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **182 669,88 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire informe que ce budget est proposé après la commission des finances. Il ajoute que le budget va être lu dans un premier temps et que dans un second temps, il sera présenté les grandes lignes budgétaires et un point sur la fiscalité sera faite.

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget primitif. A la suite de la lecture du chapitre 74 « Dotations et participations » en recette, le Maire reprend la parole afin de faire un point sur les recettes fiscales et les dotations de compensations.

Le Maire donne lecture de l'état 1259 qui est très dommageable pour la commune qui voit ces recettes fiscales fortement diminuées. Il informe qu'après avoir reçu cet état nous avons envoyé des courriers à Madame la Préfète, aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques et à Madame la Députée, afin de les alerter sur ces fortes baisses et demander des explications.

Nous avons reçu un courrier réponse, nous informant qu'il a été omis l'application du plafonnement de minoration de 2% sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui réduit l'impact réel sur les contribuables.

De ce fait, malgré une augmentation des bases fiscales de 0,66% en moyenne, la commune réalise un gain de 222 000,00 €, en termes de produits fiscaux. Tandis que les dotations et compensations diminuent de 44 208,00€ par rapport à N-1.

Enfin, au global nous constatons une amélioration de 238 000 € par rapport aux projections initiales.

Il précise que l'équilibre budgétaire est atteint sans augmentation de taux d'imposition pour cette année.

Le Maire redonne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture de la deuxième partie du budget.

Puis, il présente le tableau des grandes lignes budgétaires.

Il précise que s'agissant des dépenses de fonctionnement :

- Nous essayons de maintenir les dépenses au mieux tout en restant sur des services dévolus à notre population.

S'agissant des dépenses d'investissement :

- Nous essayons de maintenir une enveloppe variant de 1 600 000,00 €, 1 500 000,00 € par an, pour les dépenses d'investissements sur la commune.

- Nous avons prévu de rembourser le prêt relais 1 500 000,00€ que nous avons réalisé en 2024 sur deux exercices. Ainsi, il était prévu 750 000,00€ l'an passé et la même somme cette année. Nous n'avons pas procédé au remboursement par anticipation car la caisse d'épargne nous demandait 91 000,00€ d'intérêt de remboursement par anticipation.

Nous avons travaillé le budget en se projetant également sur l'exercice 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget par chapitre annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 605 599,13 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 692 834,73 €.

Le Maire fait part qu'il y a des sommes importantes en investissement du fait de la pratique d'amortissements obligatoires sur ce budget. On pensait pouvoir récupérer ces sommes lors du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026, mais vu que celui-ci n'est plus obligatoire, nous gardons la compétence pour le moment dans l'attente des nouveaux textes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget annexe d'Eau l'Olle Express, par chapitre.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 2 248 471,02 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 1 706 795,88 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire informe qu'il y a lieu de voter les 4 taxes, la taxe d'habitation étant toujours en vigueur pour les résidences secondaires. Il rappelle que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que, selon la volonté du Conseil Municipal, les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Ainsi les taux seront pour 2026 les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,23%
- Taxe sur le foncier non bâti : 92,84%
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 39,25%
- Taxe d'habitation : 14,56 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND ET DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE – ANNEE 2026

Le Maire donne la parole à Laurent PELLISSIER nouvel élu en charge des associations et de la gestion de ce dossier.

Il informe que les dossiers ont été traités par l'ancienne commission.

Murielle VIARD GAUDIN précise que les dossiers traités sont les dossiers qui nous ont été retournés.

Laurent PELLISSIER donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond sans prestataire, et poursuit en énumérant les propositions de subventions aux associations d'Allemond avec prestataire.

Le montant total alloué pour l'année 2026 est de 42 332,00 €.

Le Maire précise que tous les chiffres ne sont pas arrondis, cela est dû aux formules de calculs, correspondant aux critères et pondérations de notre tableau « Excel » .

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Laurent PELLISSIER informe que l'enveloppe allouée cette année pour les associations, avec ou sans prestataires est de 2 200,00 €.

Il donne lecture de la délibération et énonce les montants alloués aux associations nationales pour un montant de 1 100,00€ et locales pour un montant de 1 100,00€ qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

13/ REFACTURATION AUX ADMINISTRES DU RIVIER BLOQUES PAR L'AVALANCHE DU 20 FEVRIER 2026

Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur la refacturation de tabac aux administrés du Rivier bloqués par l'avalanche du 20 février dernier, qui ont fait la demande de ces achats.

Il donne lecture de la délibération :

Le Maire rappelle que le 20 février dernier, une avalanche a bloqué la portion de route départementale entre le hameau d'Articol et le ruisseau Freney.

Cette route étant le seul accès au hameau du Rivier d'Allemond, les résidents et vacanciers se sont retrouvés bloqués.

Le Conseil Départemental ayant annoncé deux semaines de travaux de déblaiement, la Commune a pris l'initiative de livrer des vivres par hélicoptage.

Certains administrés étant fumeurs, ils ont demandé à ce qu'on leur fasse parvenir des cigarettes. La Commune, ayant réglée la facture auprès du tabac directement, il convient de refacturer ces charges aux administrés concernés, à savoir :

- 126,75€ à Monsieur Jean-Marc NEYRET-GIGOT
- 62,00€ à Monsieur Laurent MARIN
- 18,00€ à Monsieur Emmanuel DURDAN

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'émission de titres de recettes correspondant aux montants énoncés ;
- **DONNE** toutes délégations à Monsieur le Maire pour traiter des questions afférentes à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

12/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par l'ancien Conseil d'Administration courant février, pour un montant en fonctionnement de 34 851,79€ et en investissement de 440,13 €.

Le Maire précise que la subvention versée, par la commune à ce budget annexe, est composée d'une somme de 3000,00€ et du reversement de 20% des titres émis en N-1 correspondant aux loyers des Tilleuls I.

Murielle VIARD GAUDIN demande si le CCAS pourra également percevoir 20% sur les titres émis pour les loyers des Tilleuls II.

Le Maire répond, non, pas pour le moment, ce n'est pas prévu. Sinon il faudrait revoir la subvention de 3000,00€.

Le Maire procède à un tour de table :

Marc VOLPE informe, que lors des élections du bureau communautaire, il a été élu Vice-Président au SACO. L'ensemble des élus le félicite.

Le Maire ajoute que Murielle VIARD GAUDIN a également été élue Vice-Présidente des Affaires Sociales. Ainsi la commune est bien représentée à la communauté des communes.



La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,



Jonathan DEQUIDT

Le Maire,



Alain GINIES